

COMMUNE DE LUZY

L'an deux mil seize, le lundi 19 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY se sont réunis salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Jocelyne GUERIN, Maire.

Étaient présents :

GUERIN Jocelyne – CHARMONT Jacques - DUBUC Françoise – DESRAYAUD Jean-Claude – GONIN Gilles – PAPONNEAU Joëlle – DESCOURS Thierry – MARTIN Louis - BONNEAU Muriel - BAUDRAND Georges – DELAVELLE Sylvie – ESCALHAO Georges - GUICHARD Brigitte – GENDRE François - KOERPER-BERGER Manuelle – GUYOLLOT Marc - LEMAITRE Ginette.

Secrétaire de séance : François GENDRE

Michèle ANDRIOT a donné procuration à Françoise DUBUC
Anne-Marie DUBRESSON a donné procuration à Jocelyne GUERIN

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Convocations adressées le mercredi 14 décembre 2016
Compte-rendu affiché le 22 décembre 2016
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : Compte-rendu

Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (I.F.S.E.) :

Le conseil municipal décide d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2017, le nouveau régime indemnitaire.

Le principe vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle sera versée mensuellement.

Remboursement visites médicales poids lourd à deux agents :

Deux agents des services techniques ont dû faire renouveler la validation de leur permis poids lourds. Ils se sont acquittés des frais d'honoraires de la visite médicale qui s'élèvent à 33 euros par personne.

Le conseil municipal autorise le remboursement des frais d'honoraires à ces deux agents.

Attribution du marché CREM pour l'extension du Réseau de chaleur :

Suite à la commission d'analyse des offres des candidats pour l'extension du réseau de chaleur non concluante et après échanges, une seconde séance de négociation avec les 2 candidats a été organisée le 16 novembre 2016.

A l'issue de ces auditions, les 2 candidats ont remis une offre finale pour le 25 novembre qui a été analysée par le Cabinet Kalice.

Une présentation de l'analyse des offres finales a eu lieu le 1^{er} décembre 2016 selon les critères adoptés.

A l'issue, le jury à l'unanimité a sélectionné l'entreprise ENGIECOFELY Agence Centre -746 boulevard Duhamel du Monceau – 45160 OLIVET.

Le conseil municipal approuve ce choix et décide d'attribuer le marché à cette entreprise.

Crédits d'investissements 2017 :

Afin de permettre de régler des investissements pouvant intervenir entre le 1^{er} janvier 2017 et le vote du budget 2017, il est possible d'ouvrir des crédits en section d'investissement à hauteur de 25 % des crédits de l'année 2016.

Le conseil municipal autorise les ouvertures de crédits suivants pour 2017 :

Budget général :

CHAPITRES	2016	2017
Chapitre 20	125 000 €	31 250 €
Chapitre 21	931 892 €	232 973 €

Budget Fourniture de chaleur :

CHAPITRES	2016	2017
Chapitre 20	30 000 €	7 500 €
Chapitre 21	414 089 €	103 522 €

Budget Hôtel du Morvan :

CHAPITRES	2016	2017
Chapitre 23	165 089 €	41 272 €

Décision modificative :

Le conseil municipal autorise des mouvements de crédits sur le budget général afin de permettre le règlement de factures :

Compte/Opération	Intitulé	Montant
21578/Opération 183	Autre matériel et outillage	+ 1 900 €
21318/Opération 183	Autres bâtiments publics	+ 500 €
21318/Opération 203	Autres bâtiments publics	+ 3 900 €
2158/Opération 153	Autres matériels et outillages	- 6300 €

Compte/Opération	Intitulé	Montant
21318/Opération 211	COMMERCE LOGEMENT 9 Rue de la République	+ 31 500.00 €
020	Dépenses imprévues	- 31 500.00 €

D.E.T.R. 2017 :

Les dossiers pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 doivent être déposés avant le 15 janvier 2017.

Des priorités ont été définies (Pôle social, chaudière piscine, réaménagements urbains centre bourg tranche 1, désamiantage du bâtiment La Bon'Occas) et les dossiers seront déposés en conséquence.

Avenant au contrat de mandat public pour la réalisation du Pôle éducation :

La Ville de Luzy a signé un contrat de mandat public avec Nièvre Aménagement pour la réalisation du Pôle Éducation.

Ce contrat spécifie des versements d'avance afin que Nièvre Aménagement puisse régler les entreprises.

Il s'avère que même si les travaux n'ont pas commencé, le versement de l'avance doit être effectué et pour un montant non prévu par la collectivité pour cette fin d'année.

Un système d'avenant peut être envisagé pour que la Ville de Luzy paie directement les factures aux entreprises après validation de ces dernières par Nièvre Aménagement.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour les suites de ce dossier.

Acquisition immeuble « 9, rue de la République » appartenant aux consorts RIGLET :

Cette opération a été validée lors du précédent conseil municipal. Or, il convient d'apporter une précision sur le prix d'achat du bâtiment :

- immeuble → 31.500 €	}	35.000 €
- honoraires agence Terra → 3.500 €		

Repas cantine / tarif 2017 :

Le Conseil Départemental en date du 24 octobre 2016, a décidé d'augmenter le tarif des repas de la cantine aux élèves du 1^{er} degré et nous fait savoir que les repas seront facturés 3,25 euros à partir du 1^{er} janvier 2017.

Suite à cette décision, le conseil municipal décide d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Convention de déneigement :

Afin d'assurer un service occasionnel de déneigement sur un itinéraire précis, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention pour l'hiver 2016-2017 avec Monsieur Michel PERRIN, domicilié à LUZY « Montrégut ».

Transfert au S.I.E.E.E.N. de la compétence « Infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE) :

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), en sa qualité de syndicat mixte ouvert à la carte, propose aux collectivités nivernaises d'exercer des compétences « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Ainsi, il est possible pour les collectivités qui le souhaitent de confier au SIEEEN la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le conseil municipal décide de transférer au S.I.E.E.E.N. cette compétence à compter de la date du présent conseil et désigne Monsieur Jacques CHARMONT et Madame Michèle ANDRIOT au titre de la compétence IRVE.

Avis d'enquête publique – Demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie du vent (4 éoliennes) et d'un poste de livraison à Montmort :

Suite à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie du vent (4 éoliennes) et d'un poste de livraison à Montmort qui s'est déroulée du 17 octobre 2016 au 18 novembre 2016, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour et d'en supprimer un : *proposition acceptée à l'unanimité*

- Aide exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur :

Afin de contribuer au financement de l'aménagement des locaux destinés à l'accueil de la Radio FDL au Pôle accueil / tourisme, une subvention exceptionnelle de 3.500 euros sera sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire de Christian PAUL. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Convention GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur :

Par manque de renseignements techniques, Madame le Maire propose au conseil municipal de reporter cette délibération lors d'une prochaine réunion à laquelle sera convié GRDF pour apporter informations et précisions sur ce dossier. Le conseil municipal accepte ce report.


Jocelyne GUÉRIN
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Maire de LUZY